

CP 315.03

Vous travaillez dans le secteur de la gestion des aéroports ?

Vous avez donc droit à une prime syndicale !

Période de référence/affiliation:

- 01/01/2019 – 31/12/2019

Conditions:

- Être affilié pendant la période de référence

Montant :

Dépend des cotisations payées	
Cotisations	Montant de la prime
157,61 euros	90,00 euros
118,21 euros	67,50 euros
78,81 euros	45,00 euros
39,40 euros	22,50 euros

Paielement :

Le paiement sera effectué à partir de **juin 2020**

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

